

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1621 concernant les Services d'Etat

n° 1621

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1962

Date de publication

28 décembre 1962

Date du numéro

31 décembre 1962

TEXTE INTÉGRAL

Le Milicien de 2e Classe Yacoub Hassan Abdallah, mle 2579, de la 3e Compagnie de Milice à Ali-Sabieh (Poste de Guelileh), arrivant en fin de contrat le 19 septembre 1963, est licencié pour raison disciplinaire pour compter du 1er janvier 1963. Il ne peut prétendre à aucune indemnité. Les droits à solde, vivres et permission de l'intéressé seront liquidés par les soins de l'agent spécial de la 3e Compagnie de Milice à Ali-Sabieh. Le Milicien de 2e Classe Yacoub Hassan Abdallah, mle 2519, sera rayé des contrôles de la Milice à compter du 1er janvier 1963. Il recevra le certificat de libération.